ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CanoE-kayak

Question écrite n° 4816

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur l'incroyable bevue en demi-finale olympique de kayak qui a conduit a la disqualification du K2 1000 et du K1 francais. Cette etourderie a aneanti un travail exemplaire de plusieurs annees et une preparation olympique savamment conduite avec le soutien des pouvoirs publics. Elle jette le discredit sur le sport de haut niveau francais et sa reputation internationale. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaitre les sanctions exemplaires qui pourraient etre prises a l'encontre des athletes et des federations sportives chargees de leur encadrement, faisant preuve d'une telle legerete.

Texte de la réponse

Reponse. - Les evenements survenus au cours des demi-finales du kayak biplace 1000 M des jeux Olympiques de Seoul qui ont abouti a l'elimination de Boccara et Boucherit ont assurement prive l'equipe de France d'une place tres honorable et probablement d'une medaille eu egard a leurs performances recentes. Mais dans leurs effets ces evenements ont d'abord atteint les athletes eux-memes pour lesquels cette manifestation constituait en raison de leur progression au plan mondial depuis 1984 et de leur maturite, l'objectif de leur carriere. Les choix de vie qu'ils ont decides, les sacrifices qu'ils ont acceptes, la constance de leurs performances, peuvent attester du serieux de leur engagement et en definitive les propos qu'ils ont pu tenir apres les faits traduisent veritablement leur desarroi et leur desespoir. En consequence, la veritable sanction a leur egard semble leur avoir ete infligee des lors que leur responsabilite est admise dans les conditions qui ont provoque l'incident, des lors aussi qu'ils avaient decide une certaine autonomie dans la conduite de leur preparation. Quant a la federation francaise de canoe-kayak, celle-ci figure parmi les federations ayant toujours honore leurs engagements. Ses performances sont exemplaires. En course en ligne, discipline olympique, des podiums ont ete obtenus chaque annee aux championnats du monde depuis 1985. En eaux-vives, 16 medailles ont ete remportees par la France aux derniers championnats du monde de 1987, a Bourg-Saint-Maurice. Il s'agit de resultats qui temoignent de la pertinence de la politique definie et de la qualite de ceux qui la mettent en oeuvre. Les moyens importants consacres par l'Etat a la preparation des equipes de France appellent regulierement une evaluation. Les relations quasi-contractuelles qui unissent mouvement sportif et Etat conduisent a examiner globalement les actions menees et a tirer le bilan de leur execution. Il n'en reste pas moins qu'un rapport a ete demande au president de la federation et qu'il appartient au president de federation, en application du principe selon lequel le mouvement sportif s'administre en toute independance, d'exprimer ses conclusions et de justifier les mesures qu'il compte prendre. Ainsi sa confiance renouvelee aux cadres techniques mais aussi les enseignements qu'il tire sur le role primordial d'un encadrement professionnel parfaitement implique trouveront des applications dans les programmations ulterieures. C'est a l'occasion de la negociation du contrat d'objectif 1989 que l'Etat jugera de l'etendue des moyens qu'il consacrera aux actions en fonction des propositions qui seront presentees.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE4816

Données clés

Auteur : M. Proveux Jean
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4816
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3081